



Syndicat Mixte
pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Crout et du Petit Rosne

**Le service public
de vos rivières**

IDÉE EAU

Numéro :

59

Décembre 2025



À Sarcelles, le Petit Rosne se redessine



En raison de la période électorale, l'édito habituellement rédigé par la présidence du SIAH ne peut être publié dans ce numéro. Il sera rétabli dès la fin de cette période réglementaire.

SOMMAIRE

Pages 04-05

À Sarcelles, le Petit Rosne se redessine

Renaturation, biodiversité, reconquête du Cèdre Bleu.

Pages 06-07

Bienvenue à Belloy-en-France : le SIAH accueille une nouvelle commune

Belloy rejoint le SIAH à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pages 08-09

Déchets verts abandonnés : un geste lourd de conséquences

Comprendre les impacts sur l'hydraulique et les milieux naturels.

Pages 10-11

Réseaux d'assainissement : prévenir plutôt que réparer

Inspection, diagnostics, SIG, maintenance préventive.

Pages 12-13

BD

Croco, l'inspection télévisée : épisode n° 4.

Pages 14-15

Travaux en cours

Le Thillay, Saint-Witz, Arnouville et Sarcelles.



Astreinte 24h/24h - 7j/7j

Le S.I.A.H. met à votre disposition un répondeur d'astreinte.

En cas d'urgence liée à un problème de pollution ou d'inondation, composez le :

01 39 86 06 07

et laissez un message précis sur le répondeur, sans oublier de bien spécifier vos coordonnées.

Le répondeur automatique alertera l'agent d'astreinte qui vous appellera immédiatement et prendra toutes les dispositions pour donner suite à votre appel.

LE SIAH EN bref

Le SIAH est un service public qui poursuit deux objectifs : la restauration écologique des cours d'eau et la réduction du risque inondation. Le territoire d'action du SIAH, d'une superficie de 20 000 hectares, correspond aux bassins versants des rivières du Crout et du Petit Rosne.

Restaurer durablement la qualité des rivières

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés. Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent. C'est à ce titre que le SIAH assure également l'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.



Favoriser le retour d'une biodiversité

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Crout et du Petit Rosne, se traduit par une politique de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire. L'objectif à terme est de recouvrer un bon état écologique des rivières après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.



Limiter les risques d'inondation

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup sont équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Crout et du Petit Rosne, échelle pertinente inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.



En savoir +

SIAH Crout et Petit Rosne

➤ <https://www.siah-crout.org>



Facebook

➤ <https://www.facebook.com/siahcrout>



Linkedin

➤ <https://www.linkedin.com/in/siah-du-crout-et-petit-rosne-427b3a229>



Idée Eau : rue de l'Eau et des Enfants
95500 Bonneuil-en-France

Directeur de la publication : Benoit Jimenez

Rédacteur en chef : Eric Chanal

Rédacteurs : Service communication

Téléphone : 01 30 11 15 15

E-mail : info@siah-crout.org

Conception graphique : ACRV - www.acrv.fr

Réalisation : Agence RDVA - www.rdfa.fr

Photos : D.R. - Shutterstock - SIAH

Tirage : 133 000 exemplaires

Imprimerie : Groupe Morault - Imprimerie de Compiegne ISSN 1635-4788

Pour préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.



Travaux

À Sarcelles, le Petit Rosne se redessine

Après plusieurs mois de préparation, les travaux de renaturation du Petit Rosne et de son affluent, le ru de la Marlière, vont débuter. Mené par le SIAH en partenariat avec la Ville de Sarcelles, ce vaste chantier marque une étape importante dans la reconquête écologique et urbaine du quartier du Cèdre Bleu.

Vue aérienne du Parc du cèdre Bleu, où au centre le Petit Rosne, visible, traverse en ligne droite.

Un projet au service de la nature et des habitants

Sur une superficie de plus d'un hectare, les berges du Petit Rosne et du ru de la Marlière vont être entièrement réaménagées pour redonner à ces cours d'eau un fonctionnement plus naturel. Au total, près de 525 mètres de rivières seront restaurés : 380 mètres pour le Petit Rosne et 160 mètres pour le ru de la Marlière.

Les anciens lits artificiels, souvent rectilignes et bétonnés, seront remplacés par de nouveaux tracés méandriiformes, plus proches du cours



d'eau d'origine. Les berges seront adoucies, un matelas alluvial naturel sera reconstitué, et des banquettes végétalisées seront créées pour stabiliser les sols et accueillir la faune.

Des aménagements pour la biodiversité

La renaturation s'accompagne de la plantation de nombreuses essences locales : arbustes de berge, plantes herbacées et arbres adaptés aux zones humides. Ces végétaux permettront de restaurer la ripisylve - la végétation naturelle des rives - et de renforcer la capacité d'accueil du site pour les oiseaux, insectes et petits mammifères.

La lutte contre la renouée du Japon, espèce envahissante bien connue, fait partie intégrante du projet.

Deux nouvelles passerelles piétonnes seront construites en remplacement d'anciennes structures en béton, et une plate-forme d'observation sera aménagée à la confluence entre le Petit Rosne et le ru de la Marlière, offrant un nouveau point de vue sur la rivière.

Un chantier coordonné avec la Ville de Sarcelles

Ces travaux, pilotés par le SIAH, s'inscrivent dans le programme global de requalification du parc du Cèdre Bleu mené par la commune. Le projet prévoit également la démolition d'une habitation et la suppression d'un ancien étang pour créer une zone humide de débordement : un espace tampon capable d'absorber les crues et d'améliorer la qualité de l'eau.

L'ensemble des travaux a débuté en novembre 2025 pour une réception partielle en juin 2026, suivie des plantations d'automne à partir d'octobre.

Un engagement pour demain

En restituant aux rivières un fonctionnement plus naturel, ce chantier contribue à réduire les risques d'inondation, à améliorer la qualité écologique des milieux aquatiques et à offrir de nouveaux espaces de nature accessibles aux habitants.

Ces travaux représentent bien plus qu'un simple aménagement hydraulique : ils redonnent vie au paysage et renforcent le lien entre la ville et ses rivières.



Bienvenue à Belloy-en-France : le SIAH accueille une nouvelle commune

À partir du 1^{er} janvier 2026, la commune de Belloy-en-France rejoindra le SIAH (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et l'Hydraulique) pour la gestion de l'assainissement collectif et non collectif. Cette décision fait suite au Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2023, qui a mis en évidence les limites de la station d'épuration actuelle de la commune tant en termes de vieillissement qu'en termes de capacité hydraulique.

L'étude a démontré que la solution la plus adaptée était de raccorder la commune à une autre station de dépollution, à savoir celle du SICTEUB à Asnières-sur-Oise ou celle du SIAH à Bonneuil-en-France. Après analyse, la commune a opté pour le SIAH, en raison de travaux de raccordement moins longs (moins de kilomètres à couvrir) et donc moins coûteux.

Dans ce cadre, Belloy-en-France a transféré la compétence assainissement au SIAH. Le syndicat mixte prendra en charge :

- l'assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées) ;
- l'assainissement non collectif ;
- la collecte des eaux pluviales ;

· la gestion des 8 bassins de rétention présents sur la commune.

Le SIAH assurera également :

- les contrôles de conformité des installations lors des ventes immobilières ;
- une subvention pour les travaux de mise en conformité, cumulable avec les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (prise de rendez-vous sur le site internet du SIAH) ;
- une astreinte 24h/24 et 7j/7 en cas de problème sur les réseaux d'assainissement. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le SIAH ou à consulter son site internet.





Inondations



Déchets verts abandonnés : un geste lourd de conséquences

Il est fréquent de voir des branchages, des tontes de pelouse ou des feuilles déposés sur les berges de cours d'eau ou directement dans des bassins de retenue. Pourtant, ces apports végétaux, laissés en marge du circuit de collecte ou de valorisation, constituent une véritable nuisance pour l'environnement et pour la sécurité des habitants. En cas de dépôt illégal, l'amende forfaitaire s'élève à 135 € si elle est réglée dans les 45 jours suivant la constatation : au-delà, elle peut atteindre 375 €, et dans les cas plus graves jusqu'à 750 € voire 1 500 € si un véhicule a été utilisé.

Lorsqu'ils sont abandonnés à proximité des cours d'eau, ces résidus végétaux peuvent être emportés lors des fortes pluies. En s'accumulant, ils forment alors des embâcles, c'est-à-dire des barrages improvisés dans le lit des rivières. Ces bouchons bloquent l'écoulement naturel et **augmentent le risque de débordement et d'inondation en amont, avec des conséquences directes pour les riverains.**

Au-delà de l'aspect hydraulique, ces dépôts dégradent le paysage et nuisent à la qualité écologique des milieux aquatiques. Ils privent aussi les habitants d'espaces naturels propres et agréables, alors même que les rivières jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie en ville.

Le rôle du SIAH

Conscient de ces enjeux, le SIAH rappelle que chacun peut contribuer à la protection des cours d'eau en adoptant les bons gestes. Les déchets verts doivent suivre les circuits de valorisation adaptés, qui permettent leur transformation en compost ou en paillage. En évitant leur abandon sur les berges, nous réduisons le risque d'inondation et participons à la préservation de nos rivières.

En conclusion

Un geste apparemment anodin peut avoir de lourdes conséquences pour l'environnement et la sécurité. Respecter les règles de dépôt des déchets verts, c'est protéger les rivières,

limiter les risques d'inondation et préserver un cadre de vie de qualité pour tous.





Focus



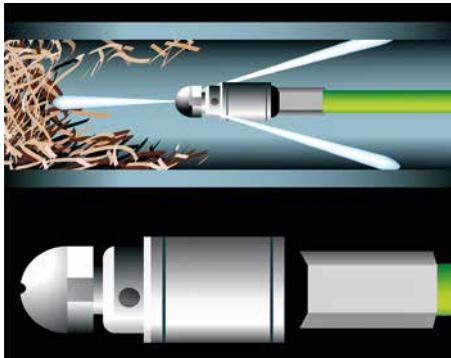
Réseaux d'assainissement : prévenir plutôt que réparer en urgence

Souvent invisibles sous nos pieds, les réseaux d'assainissement sont pourtant essentiels à la santé publique et à la protection des milieux naturels. Pour éviter casses, fuites ou pollutions, le SIAH mise sur une gestion préventive de ses réseaux : anticiper les dysfonctionnements plutôt que réparer en urgence.

Connaître son réseau pour mieux agir

Sur le territoire du SIAH, plus de **1 200 kilomètres de canalisations et 51 000 regards** assurent chaque jour la collecte et le transport des eaux usées et pluviales. Ce vaste patrimoine, en grande partie souterrain, nécessite une surveillance constante.

Pour cela, le SIAH s'appuie sur un **système d'information géographique (SIG)** : une cartographie interactive regroupant les caractéristiques de chaque canalisation (matériau, diamètre, date de pose, état, historique d'entretien). Les données sont mises à jour en continu grâce aux retours des équipes de terrain et aux inspections télévisées, qui alimentent progressivement la cartographie et affinent la connaissance du réseau. Cette vi-



sion précise du patrimoine permet d'identifier les zones sensibles et d'orienter les interventions là où elles sont le plus nécessaires.

Des caméras pour inspecter l'invisible

De petits robots équipés de caméras circulent à l'intérieur des canalisations pour en filmer chaque recoin. Ces inspections révèlent fuites, dépôts, racines ou amas de graisses susceptibles d'obstruer l'écoulement. Les images recueillies sont ensuite analysées et intégrées dans la cartographie du SIAH. Grâce à ces diagnostics visuels, les techniciens peuvent planifier les travaux ou les curages ciblés avant qu'un incident ne survienne réduisant ainsi les interventions d'urgence, les désagréments pour les usagers et les coûts pour la collectivité.

Entretenir avant la panne

Nettoyer les canalisations avant qu'elles ne se bouchent : c'est tout l'enjeu de la maintenance préventive. Le curage consiste à éliminer les dépôts accumulés sur les parois à l'aide d'une tête à jet haute pression.

Ces campagnes ciblées se concentrent essentiellement sur les « points noirs » du réseau, repérés grâce aux inspections précédentes et à l'historique des incidents. Cette approche

permet de réduire les interventions d'urgence, de limiter les risques de pollution et de prolonger la durée de vie des ouvrages.

Un service public vigilant

Moins de casses, moins de pollutions, moins de coûts : cette vigilance quotidienne contribue directement à la protection des rivières, à la qualité de vie des habitants et à un fonctionnement plus serein des infrastructures. En limitant les interventions d'urgence, elle réduit également les perturbations sur l'espace public et les désagréments pour les usagers. Un travail discret, mais essentiel pour préserver la salubrité publique et l'environnement.



Amas graisseux et de lingettes détecté par une inspection télévisée

Le saviez-vous ?

Une lingette jetée dans les toilettes ne se dissout pas dans l'eau et peut bloquer toute une canalisation. Jetez-les à la poubelle, pas aux toilettes !

BRBRBRBRBRBRBR

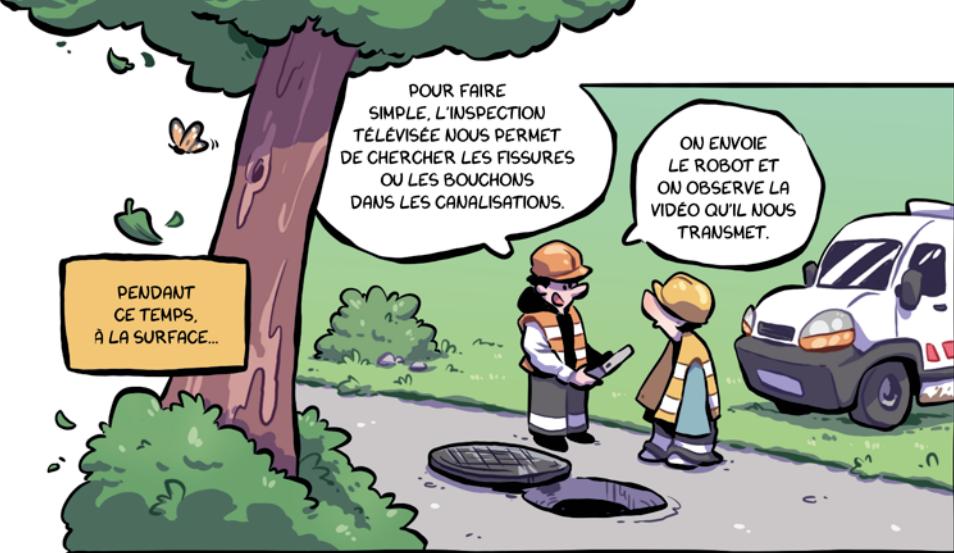
CROCO

- L'INSPECTION TÉLÉVISÉE -



BbzBzRzRzRzRzR





Travaux en cours





Le Thillay :

Rue des Charmilles et Alfred Musset – Remplacement des canalisations d'eaux usées. Démarrage le 23 juin et fin de chantier à fin décembre 2025.

Montant : 995 900 € HT

Saint-Witz :

Rue de Montmélian - Crédation de nouveaux collecteurs d'assainissement.
Démarrage des travaux début septembre jusqu'à fin janvier 2026.

Montant : 1 381 651 € HT

Arnouville :

Rue Léon Blum – Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales.

Démarrage en janvier 2026 pour 6 mois environ.

Montant : 1 025 186,68 € HT

Sarcelles :

Cèdre bleu : Renaturation du Petit Rosne et du Rû de la Marlière.
Démarrage novembre 2025 pour 11 mois.

Montant : 2 286 340,72 € HT



Les chantiers de réhabilitation s'inscrivent dans la politique patrimoniale de gestion des canalisations menée par le SIAH sur son périmètre de compétence, afin de limiter les impacts environnementaux et d'améliorer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques.



Syndicat Mixte
pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Crout et du Petit Rosne

**Le service public
de vos rivières**



Numéro :

**59 IDÉE
EAU**

01 30 11 15 15

info@siah-croult.org
www.siah-croult.org

S.I.A.H. des vallées
du Crout et du Petit Rosne
Rue de l'Eau et des Enfants
95500 Bonneuil-en-France

